

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DLH 394 198 rue d'Aubervilliers (19^{ème}) - Démolition d'une halle en brique - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition d'une halle en brique située au 198, rue d'Aubervilliers (19^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition d'une halle en brique située au 198, rue d'Aubervilliers (19^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO